



Conseil Communal Séance du 12 décembre 2016

Réponse à l'interpellation de Monsieur Michel PETERS

Objet : L'image déplorable pour notre Cité des incidents du 4 décembre au Stade du pays de Charleroi

En réponse à votre interpellation, je peux vous assurer que, tout comme vous, je condamne bien entendu les faits qui se sont déroulés à Charleroi ce 4 décembre, comme je condamne tout comportement des supporters créant des incidents à l'intérieur ou à l'extérieur du stade.

Pour rappel, le football professionnel de la Ligue 1 et 2 n'est pas soumis aux règles générales applicables à tout événement mais bien à des dispositions particulières contenues dans ce qu'on appelle la Loi football.

Le Ministre de l'Intérieur est responsable de l'application de cette loi. Une Cellule football a d'ailleurs été mise en place au sein du Ministère de l'Intérieur.

En synthèse, cette loi et ses arrêtés d'application prévoient :

- des mesures d'interdiction de stade et des amendes à l'encontre des contrevenants à la loi ;
- des mesures visant à sécuriser les stades et le contrôle de ces mesures ;
- la mise en œuvre d'une convention annuelle entre le club, les autorités locales, la police, les pompiers, l'aide médicale urgente,...

La loi prévoit aussi que le club, par l'intermédiaire de son service de stewards, est le premier responsable de la sécurité à l'intérieur du stade. La police, ayant en charge principalement l'ordre public à l'extérieur du stade.

Cette loi n'exonère pas néanmoins le Bourgmestre de ses responsabilités générales en matière d'ordre et de sécurité publics.

Tout le monde estime que ce cadre a eu des effets positifs dans la lutte contre le hooliganisme, permettant notamment une réduction substantielle des forces de police engagées.

Néanmoins, depuis 3 à 4 ans, il apparaît clairement que le phénomène est en recrudescence et pas seulement au Standard : nouvelle génération de hooligans, nouvelles formes d'actions telles que les « free fighters » qui organisent des rixes en dehors de l'enceinte du stade, nouveaux réseaux de hooligans à l'échelle internationale, à l'exemple du match de division 2 amateurs « Liège – La Louvière » où les incidents ont été créés notamment par des supporters de Rotterdam, alliés aux supporters de la Louvière. Preuve en est de cette évolution négative, la multiplication d'incidents, parfois très violents. Je pense notamment aux incidents lors du match « Standard – Feyenoord » où nos policiers ont été blessés.

On constate également que le phénomène se distancie de plus en plus des réalités sportives, le match ne devenant plus qu'un prétexte aux affrontements.

Cette situation oblige les services de police à renforcer leur encadrement.

Ainsi, lors du match à haut risque « Standard – Ajax », ce n'est pas moins de 350 policiers qui ont dû être engagés sans compter l'appui aérien, l'appui des autopompes et l'appui des cavaliers.

Cet effectif a bien été nécessaire vu les incidents dans le stade qui ont eu lieu après le match, à l'embarquement des supporters de l'Ajax.

Il serait trop long de vous présenter ici le détail de toutes les actions et les mesures prises pour lutter contre le hooliganisme ici à Liège, tant au Standard qu'au RFCL Liège.

Cela va des actions préventives des spotters ou du fan coaching, au dispositif de maintien d'ordre proprement dit, au stade, à l'extérieur du stade et maintenant sur le réseau

autoroutier, en passant par les réunions de coordination de sécurité ou celles du Conseil consultatif local en présence du Comité de quartier et par les différentes mesures de police administrative que je prends à la demande des services de police (périmètre d'interdiction pour les interdits de stade, tickets combi-bus,...).

L'ensemble de ces actions a bien évidemment un coût pour la collectivité.

Ce coût est variable en fonction du calendrier, de la participation ou non à une compétition internationale, de l'évolution en cours de saison de la menace. Ce coût varie dès lors d'une saison à l'autre, dans un ordre de grandeur de 700.000 € à 1.000.000 €, voire plus. Il convient de tenir compte aussi des coûts relatifs aux moyens engagés au RFCL Liège.

Comme je l'ai souligné, malgré tous les efforts de nos services de police pour rationaliser nos interventions, il est à craindre que l'évolution des coûts ne soit négative pour l'avenir.

Mais au-delà de ces coûts, il convient également de s'interroger sur la capacité de nos services de police à encore assurer la mise en œuvre de ces dispositifs alors que le niveau de la menace terroriste actuelle les requiert à d'autres tâches.